

Réflexion 7

LE SERVICE AUX PAUVRES. LES CHARITÉS : UNE INTUITION FONDAMENTALE

Un dimanche d'août 1617 se déroule un événement qui marquera toute la vie de saint Vincent. « *Comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on me vint dire qu'en une maison écartée des autres à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le cœur* » (Coste, IV, 243). Au moment du sermon, il fait part de son émotion aux fidèles. Ceux-ci vont se rendre au chevet des malades avec beaucoup de générosité mais sans aucune organisation, ce qui donne à saint Vincent l'idée de fonder la **Confrérie de la Charité**. Cette expérience va le pousser à organiser la charité, à dégager une spiritualité du Pauvre et à élargir son sens pastoral.

C'est en 1625 qu'a lieu la rencontre entre Vincent de Paul, et Louise de Marillac. L'un et l'autre, l'un avec l'autre vont être, en leur temps, promoteurs d'une véritable culture de solidarité éclairée par l'Évangile.

1. Une Charité organisée

A Châtillon, saint Vincent découvre une situation particulière qui le détermine à trouver une solution susceptible de répondre aux besoins exprimés. Sa réflexion l'amène à dépasser l'événement immédiat pour stimuler et orienter efficacement la générosité de ses fidèles. Sa réaction est faite d'une volonté d'adaptation et d'un désir d'organisation.

A Châtillon, dès qu'il est au courant de la situation, il réagit. Il faut, dit saint Vincent « *courir aux besoins de notre prochain comme au feu* » (Coste, XI, 31). Il fait connaître ce qui se passe, il sait qu'il faut se mettre à plusieurs pour mener une opération efficace. Il s'implique dans l'action en se rendant sans tarder auprès des malades dont il a parlé pour s'enquérir de leurs besoins et leur apporter les secours de la religion. Nous avons là tous les points d'une action adaptée : connaissance de la situation, intérêt pour ce qui se passe, communication du fait, mobilisation du plus grand nombre de personnes et engagement personnel. Il y manque l'organisation, ce à quoi saint Vincent va s'employer. « *Hâtons-nous lentement* », dit-il (Coste, V, 396).

Aujourd'hui, les équipes AIC sont exclusivement formées de volontaires locales répondant aux situations de pauvreté du moment. Elles accueillent les personnes en cherchant à aller au-delà de leur demande, conscientes que ce que vit une personne (joies ou difficultés) ne peut se comprendre qu'en lien avec son contexte familial et institutionnel (histoire, travail, école, culture). Après une analyse sérieuse de la situation de pauvreté, dans la globalité du système dans laquelle elle est insérée, c'est-à-dire la société locale, après une prise de conscience critique des causes qui provoquent cette situation de précarité, les volontaires élaborent des projets écrits qui peuvent être évalués afin d'être perpétuellement adaptés aux besoins.

Agir ne suffit pas si la qualité de l'action ne se trouve pas à la hauteur des besoins. Pour saint Vincent l'aide doit être organisée pour répondre vraiment au but qu'elle se donne. A Châtillon, il remarque que « *les pauvres ont parfois beaucoup souffert, plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables* » (Coste, XIII, 423). C'est pourquoi il invite tout de suite quelques dames à se réunir pour organiser l'aide aux pauvres. Il fonde alors la Confrérie de la Charité, leur rédige un règlement et va déléguer des tâches et des responsabilités aux gens de la paroisse qu'il inclut dans le processus.

La Confrérie ne doit pas dépasser vingt personnes afin que « *la confusion ne s'y glisse par la multitude* » (Coste, XIII, 424). Elle doit être dirigée par une responsable aidée de deux assistantes dont l'une est nommée trésorière. La régularité des visites aux pauvres et leur déroulement sont décrits de façon minutieuse. Pour saint Vincent, la bonne organisation et la participation de tous est la garantie d'une véritable charité.

Vincent et Louise ont insisté sur le fait que les services devaient être réalisés avec compétence et l'un comme l'autre se sont profondément engagés dans l'éducation et la formation des pauvres, sachant avant l'heure, qu'en travaillant sur les causes de l'exclusion on pouvait aider certains à sortir de la précarité.

Aujourd'hui, à l'AIC la relation à l'autre se vit toujours en équipe. L'équipe est une structure nécessaire pour une activité pérenne, elle est gage de continuité dans la durée, d'humilité et d'échanges de compétences. En outre, elle permet aux femmes en situation de pauvreté qui s'y engagent d'entrer dans un processus d'autopromotion et dans le développement de leur propre communauté.

2. Une collaboration efficace et vitale

Vincent de Paul vient d'innover en constituant, en **1617**, les Confréries de la Charité. Il donne ainsi **aux femmes laïques** une responsabilité dans l'Église et, en organisant la charité d'une façon efficace et

collectivement assumée, les fait participer à l'action sociale publique. Sous la direction de M. Vincent, Louise va jouer un rôle capital dans la coordination et l'animation de ces équipes comme dans l'éducation spirituelle de ses membres, les aidants à vivre leur mission de solidarité sous le regard de l'Évangile.

On peut dire que tous deux ont engagé définitivement l'esprit public, dans notre pays et, par lui, dans d'autres pays, dans l'attention aux plus démunis d'où sont nées les institutions sociales modernes.

« Allez, donc, Mademoiselle, allez au nom de Notre Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas (soulagement) en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres ». Voilà le mandat donné à Louise par M. Vincent. Elle part en mai 1629, chargée de la visite des Confréries de la Charité dont certaines rencontrent des difficultés.

Au cours de ses visites aux Confréries de la Charité, Louise de Marillac a acquis le sentiment qu'il faut, pour bien secourir malades et démunis, des personnes qui leur soient entièrement attachées par vocation. Les Confréries de la Charité demandent l'aide de la Compagnie pour assurer la régularité de leur fonctionnement, à l'Hôtel-Dieu par exemple.

Le rôle de visite qu'elle joue auprès des Dames des Confréries de la Charité est donc la première tâche majeure de Louise de Marillac. En plus des fondations et du gouvernement de ses maisons, une autre préoccupation, pour Louise, est de faire l'éducation spirituelle de ses Filles, de veiller à leur instruction, de les former à la charité : le pauvre est le Christ lui-même.

Les enfants trouvés (1638). Vincent de Paul et Louise de Marillac vont se battre contre le drame social de l'époque qu'est l'abandon des enfants dans les rues. Ils décident d'en appeler aux Dames qui obtiennent de la Reine une vaste demeure. Louise s'emploie à le mettre en état et s'applique à former Dames et Filles pour parer à la détresse des enfants.

Vers 1650, on fait don à Monsieur Vincent d'une grosse somme avec laquelle il achète terrain et maison qu'il aménage en hospice pour 40 vieillards. C'est l'hospice du Nom-de-Jésus, réalisation modèle prouvant qu'il est possible de rompre avec la routine inhumaine des hôpitaux. Louise et ses Filles en assurent le fonctionnement.

Aujourd'hui, comme du temps de Vincent et Louise, travailler en réseau est indispensable.

3. La spiritualité du pauvre

Pour saint Vincent mission et charité vont toujours de pair. *Aller vers les pauvres, c'est aller vers le Christ, c'est quitter Dieu pour Dieu.*

Le pauvre a une place particulière dans l'Église car le Christ a voulu s'identifier à lui à travers sa propre vie. « *Je ne dois pas, dit saint Vincent, considérer un pauvre paysan ou une pauvre femme selon leur extérieur... Mais tournez la médaille, et vous verrez par les lumières de la foi que le Fils de Dieu, qui a voulu être pauvre, nous est représenté par ces pauvres* » (Coste, XI, 32). La rencontre du pauvre, icône du Christ, doit ainsi se faire dans un esprit de service et avec une attitude de serviteur. « *Servant les pauvres, on sert Jésus-Christ* » (Coste, IX, 252). C'est pourquoi saint Vincent insiste particulièrement sur les vertus de l'humilité, de simplicité et de charité qui doivent être l'apanage des Dames et des Filles de la Charité.

Aujourd'hui Benoît XVI écrit : « *Jésus s'identifie à ceux qui sont dans le besoin : affamés, assoiffés, les étrangers, ceux qui sont nus, les malades, ceux qui sont en prison. L'amour de Dieu et l'amour du prochain se fondent l'un dans l'autre : dans le plus petit, nous rencontrons Jésus lui-même et en Jésus nous rencontrons Dieu lui-même* » (Deus Caritas est 15).

Il faut prendre en compte les aspirations les plus profondes de l'homme. Saint Vincent insiste sur le fait qu'il faut « *assister les pauvres spirituellement et corporellement* » ; les pauvres sont « *nos Seigneurs et nos maîtres* » et nous avons « *à nous ajuster* » à eux, où qu'ils soient et quels qu'ils soient.

Aujourd'hui et à l'exemple de saint Vincent, l'approche systémique nous invite à prendre du recul pour aborder les personnes dans leur globalité, c'est-à-dire repérer les éléments de leur histoire et de leur culture, la nature et la qualité de leurs relations. De même, Benoît XVI oriente l'activité caritative vers le bien intégral de l'homme : « *Un amour qui n'offre pas uniquement aux hommes une aide matérielle, mais également reconfort et soin d'âme. Les pauvres ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur* » (Deus Caritas est 28, 31a).

Saint Vincent considère les pauvres comme des personnes qui ont leur dignité, qui ont des droits, à qui nous devons non pas de la pitié mais la justice. En secourant les pauvres « *nous faisons justice et non pas miséricorde* » (Coste, VIII, 98), « *il n'y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice* ». Pour Saint Vincent, « l'aumône » aux plus démunis ne peut être que passagère. Seul, le travail peut redonner à l'homme ou à la femme en difficulté sa dignité et sa place.

Aujourd'hui encore il nous faut croire en la dignité des pauvres c'est-à-dire croire qu'ils sont soumis à des droits et des devoirs et croire

vraiment dans la capacité de chacun de s'améliorer et d'avancer. C'est pourquoi les volontaires établissent des relations personnelles avec les plus pauvres, et les accompagnent dans une prise de responsabilité personnelle en vue d'une insertion sociale. « *L'action caritative doit être un véritable humanisme qui reconnaît dans l'homme l'image de Dieu et qui veut l'aider à mener une vie conforme à cette dignité* » (Deus Caritas est 30).

4. Une pastorale élargie

A Châtillon, saint Vincent découvre une autre dimension de l'Église, celle où tous les fidèles doivent se sentir responsables et trouver une place active.

Saint-Vincent, après son appel en chaire en faveur des pauvres malades dont on lui a parlé, est fortement impressionné par la mobilisation et la générosité de ses fidèles : « *Des femmes par troupes* » (Coste, IX, 209). Il comprend que les simples chrétiens, s'ils sont stimulés comme il le faut, savent s'engager sérieusement et efficacement dans les actions qui leur sont proposées. Ce fut pour lui une révélation sur l'importance et la place des laïcs dans l'Église. Pour lui, « *le service des pauvres est un état de charité* » (Coste, VII, 382 ; IX, 684), un lieu de sanctification et de vérification de la qualité de leur vie de baptisés.

Aujourd'hui Benoît XVI écrit : « *Le programme du chrétien est un cœur qui voit. Ce cœur voit où l'amour est nécessaire et il agit en conséquence* » (Deus Caritas est 31b). « *Tout agir sérieux et droit est espérance... par notre engagement, nous apportons notre contribution afin que le monde devienne un peu plus lumineux et un peu plus humain* » (Sauvés dans l'espérance 35).

Jean Paul II, à Paris le 31 mai 1980 redisait aux chrétiens « *l'Église, et le Pape en son nom, compte sur votre apostolat de laïcs. L'œuvre qui vous revient en propre dans l'Église est essentielle : personne ne vous y remplacera, ni les prêtres, ni les religieuses* ».

Saint Vincent a su discerner la qualité de service des femmes. Il écrivait en 1650 : « *Je puis porter ce témoignage en faveur des femmes qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité* » (Coste, IV, 71). Ses activités charitables n'ont pu se développer que grâce au dévouement de ces femmes sur le terrain. En 1657, il déclare aux Dames de la Charité : « *Il y a huit cents ans, ou environ, que les femmes n'ont point eu d'emploi dans l'Église ; il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses... Mais, vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa... ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à*

vous » (Coste, XIII, 809-810). C'est pourquoi il n'hésita pas à demander aux femmes qu'il rencontra de prendre la place active qui leur revenait dans l'Église. Ainsi les « dames » puis les « filles » devaient, sous la direction de Louise de Marillac, dans la complémentarité de leur vocation et de leurs services, continuer l'intuition de leur Fondateur commun.

Aujourd'hui 71% des personnes en précarité dans le monde sont des femmes; il est donc important qu'une ONG internationale comme l'AIC soit composée de femmes bénévoles qui soient la voix des femmes sans voix.

« L'Homme a été confié à la femme, parce que, précisément, la femme, grâce à l'expérience spéciale de sa maternité, semble dotée d'une sensibilité spécifique pour l'homme et pour ce qui constitue son véritable bien, à commencer par la valeur fondamentale de la vie... Une autre tâche confiée à la femme mérite d'être appelée à l'attention de tous...: c'est celle d'assurer la dimension morale de la culture, c'est à dire une dimension vraiment humaine, conforme à la dignité de l'homme, dans sa vie personnelle et sociale » (Vocation et mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, Jean Paul II 1988).

Saint Vincent a su travailler en réseau. Il a réuni riches et pauvres, membres du clergé et laïcs, hommes et femmes. Il a vu que la collaboration était la clef du succès dans le service des pauvres. Ainsi, il a créé des liens, établi des ponts, et stimulé l'unité entre des personnes de toutes classes sociales confondues. Il a été l'avocat des pauvres auprès des plus hautes autorités, que ce soit le Cardinal Richelieu pour promouvoir la paix, Anne d'Autriche qui lui demande de prendre la direction du Conseil de conscience ou Mr. de Gondi pour réformer le sort des galériens. Il a su dénoncer l'injustice, l'oppression, la pauvreté extrême jusqu'à faire bouger ces structures. Notre amour, dit saint Vincent doit être « affectif et effectif »

Nous sommes conscients que le péché n'affecte pas uniquement les individus; il affecte profondément les structures sociales; il s'incarne dans les lois injustes, les rapports économiques fondés sur le pouvoir, les frontières artificielles... toutes ces structures injustes qui maintiennent les pauvres dans la pauvreté.

Pour partager

1. Les personnes en précarité évoluent et vivent dans une société en perpétuelle mutation, comment ajustons nous nos actions à cette réalité et que faisons nous pour travailler sur les situations injustes qui ont pu produire ces situations de pauvreté ?

2. Quels réseaux installons-nous avec les pauvres, les donateurs, les églises, les gouvernements, le secteur privé, les syndicats, les médias, les organismes internationaux, etc.? Avons-nous le courage et la force de nous investir dans la société civile pour dénoncer ces structures de péché et travailler par l'action politique à la transformation des lois et de l'ordre public?
3. Comment s'organiser, comme Louise, pour rencontrer les volontaires bénévoles, enquêter, réformer, redresser et organiser la charité pour qu'elle réponde aux exigences de notre temps?

Écrite par
Madame SYLVIE LARMINAT, AIC-France